INJ - Apoio aos funcionários mais jovens como exemplo de Cren bem feito, para os seus pares temos -

TL7317

M. FERNANDES PEREIRA
Director-Geral

MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS N° geral 311 **DEPARTAMENTO DA CIFRA** 9917

TELEGRAMA COREU EXPEDIDO Nº 250

ENTIDADE QUE ASSINA O ORIGINAL HORA DE ENTRADA: 13 HORA DE EXPEDIÇÃO: 1606 26/7

PESC - P.N. BÁRTOLO P.N. Bártolo

PS230	AO 460 ES 220 PM 510 XT 360 NS 310 MC 900	
visto PESC	TO:PRES/DUB/COREU	immediate desk by 16.00 Z
	Info: ALL COREU	
PESC LIS NR 250	CONFIDENTIEL	26/7/1996

Objet: COASI - Conférence Post-Ministérielle de l'ASEAN : Réunion 7+1 (Djakarta, le 25 juillet 1996)

Réf: PESC/SEC 868

Le Portugal remercie la Présidence et le Secrétariat de leur rapport sur la réunion en objet.

Le Portugal tient, à cet égard, à saluer la prestation exemplaire et hautement professionnelle de la Présidence lors de cette même réunion, ainsi qu'à l'occasion des multiples rencontres qui se sont tenues ces derniers jours à Djakarta, dans le cadre ou en marge de la Conférence post-ministérielle de l'ASEAN.

Le Portugal regrette néanmoins de devoir exprimer sa surprise et déception au vu de ce qui apparaît être une intervention pour le moins déplacée de la part de la Commission lors de la réunion en question.

A en juger par le rapport cité en référence, M. le vice-président Marin aurait en effet cru bon de présenter aux pays de l'ASEAN la teneur d'une importante communication interne à l'Union, avant même que celle-ci n'ait fait l'objet d'une transmission formelle au Conseil et au Parlement Européen et n'ait donc pu être examinée, ne serait-ce qu'à titre préliminaire, au sein des seules enceintes compétentes pour ce faire.

En outre, lors de son intervention, la Commission aurait été jusqu'à préciser les deux grandes options retenues dans la proposition qu'elle devra encore transmettre au Conseil et au Parlement Européen pour ce qui est de l'avenir des relations de coopération entre l'Union et l'ASEAN. Ce faisant, elle aurait exprimé ses préférences en la matière (à savoir, le modèle en vigueur pour les relations avec les Etats-Unis d'Amérique), introduisant par la même occasion dans la discussion les "difficultés politiques" auxquelles pourrait être, le moment venu, confronté cet exercice, au vu de la réaction prévisible de tel ou tel Etat membre.

Le Portugal est d'avis que cette attitude ne peut être considérée la plus correcte du point de vue institutionnel, ni la plus sage sous l'angle politique.

Le Portugal estime que plus une proposition de la Commission dans le domaine des relations extérieures risque d'être sensible du point de vue des intérêts essentiels d'un Etat membre, plus il importe de faire preuve de discernement, de cohérence et de solidarité lors des contacts à ce sujet avec des pays tiers. Ceci vaut d'autant plus, dans le cas d'espèce, au lendemain de l'entrée en vigueur de la position commune de l'Union concernant le Timor-Oriental et au moment même où est engagé dans le cadre de la CIG un débat portant notamment sur le rôle respectif des Etats membres et de chacune des institutions en matière de relations extérieures de l'Union.

Le Portugal fait confiance à la Présidence pour assurer que ce type de situation ne se reproduira pas et que l'examen de la communication sus-mentionnée aura lieu selon les pratiques d'usage et dans les enceintes appropriées.

COREU LIS
FIN DE TEXTE

DIRECÇÃO DE SERVIÇOS DE POLÍTICA EXTERNA E SEGURANÇA COMUM
26 JUL. 1996
SAÍDA